



Communiqué du Corps de police

Automobiliste interpellé au terme d'une poursuite

Samedi 30 octobre, vers minuit et demi, un conducteur a pris la fuite lorsqu'une patrouille de police a voulu le contrôler au centre de Lausanne. Les agents, appuyés par deux patrouilles de la police de l'Ouest, ont alors poursuivi le fuyard qui a perdu la maîtrise de son véhicule à Prilly. Interpellé, l'individu a été déféré au Ministère public

Samedi 30 octobre, peu après 00h30, une patrouille du Groupe-accidents de la Police de Lausanne a constaté qu'un conducteur descendait l'av. de Tivoli au volant d'un véhicule dont le phare avant était défectueux. Elle a alors suivi le véhicule en actionnant le signal «Stop Police» sur la rampe de toit. Le conducteur n'a pas obtempéré et arrivé au ch. de Malley, il a brusquement changé de direction en accélérant.

Les agents ont alors enclenché les moyens prioritaires et ont suivi le véhicule. Le conducteur a emprunté l'av. du Chablais et de Morges au-delà de la vitesse autorisée. Il s'est également engagé à vive allure sur une aire de station de lavage où se tenaient plusieurs personnes. Il a ensuite pris la direction de Prilly où il a finalement perdu la maîtrise de son véhicule. Le conducteur a alors tenté de prendre la fuite à pied avant d'être interpellé par des policiers de la police de l'Ouest et de la police de Lausanne.

Conduit à l'Hôtel de police pour la suite de la procédure, le conducteur, un ressortissant camerounais de 43 ans, a déclaré avoir paniqué à la vue de la police. Il a été déféré au Ministère public, notamment pour mise en danger de la vie d'autrui.

Cette intervention a nécessité l'engagement de huit patrouilles de la Police municipale de Lausanne et de deux patrouilles de la police de l'Ouest.

le Corps de police

Lausanne, le 1^{er} novembre 2021

Renseignements complémentaires:

- M. Sébastien Jost, chargé de communication, tél +41 21 315 36 81